



## 17<sup>e</sup> Réunion régionale des Amériques

Santiago du Chili, 14-17 décembre 2010

AMRM/XVII/D.2

---

### Note d'information

#### Lieu et adresse de la réunion

Centre de Conférences  
de l'Hôtel Sheraton Santiago  
Av. Santa María 1742  
Santiago du Chili

Téléphone: +562 233 5000  
Fac-similé: +562 234 1732  
Site Web: [www.sheraton.com/santiago](http://www.sheraton.com/santiago)

#### Enregistrement

Pour accéder au Centre de Conférences, les participants à la dix-septième Réunion régionale des Amériques devront présenter un badge officiel d'identification qui leur aura été remis personnellement au bureau d'enregistrement du Centre, sur présentation d'une pièce d'identité valable comportant une photo. L'enregistrement sera ouvert le lundi 13 décembre de 16 à 19 heures et se poursuivra le mardi 14 décembre à partir de 8 heures. Veuillez noter que, pour garantir l'enregistrement, les pouvoirs des délégations nationales doivent parvenir au bureau du Conseiller juridique du BIT avant le **lundi 29 novembre 2010** (voir formulaire ci-joint).

#### Règles de procédure

Le *Règlement pour les réunions régionales (Edition révisée de 2008)* régira les pouvoirs, les fonctions et la procédure de la dix-septième Réunion régionale des Amériques.

#### Composition des délégations

Conformément à l'article 1, paragraphes 1 et 4.1, du *Règlement*, chaque Etat Membre participant à la réunion est invité à s'y faire représenter par une délégation tripartite composée de deux délégués gouvernementaux, d'un délégué employeur et d'un délégué travailleur, accompagnés du nombre de conseillers techniques jugés nécessaires.

L'article 1, paragraphe 2, du *Règlement* prévoit que les délégués des employeurs et des travailleurs et leurs conseillers techniques seront désignés en accord avec les organisations professionnelles les plus représentatives, soit des employeurs, soit des

---

travailleurs du pays ou du territoire considéré, pour autant que de telles organisations existent.

En outre, conformément à la résolution concernant le renforcement du tripartisme dans l'ensemble des activités de l'Organisation internationale du Travail, adoptée par la Conférence internationale du Travail à sa 56<sup>e</sup> session (1971), les Etats Membres sont tenus d'envoyer des délégations tripartites dont les membres puissent agir en pleine indépendance les uns à l'égard des autres. Enfin, la résolution concernant l'action de l'OIT en faveur des travailleuses, adoptée par la Conférence à sa 78<sup>e</sup> session (1991), appelle les gouvernements et les organisations d'employeurs et de travailleurs à inclure un plus grand nombre de femmes dans les délégations qu'ils envoient aux réunions de l'OIT.

## **Dispositions financières**

Les frais de voyage et de séjour des délégués et de leurs conseillers techniques sont à la charge de leurs gouvernements respectifs (article 1, paragraphe 1, du *Règlement*).

## **Réunions de groupe**

Les gouvernements, les travailleurs et les employeurs se réuniront le mardi 14 décembre de 10 heures à 12 h 30 afin d'élire leurs bureaux respectifs et, le cas échéant, d'examiner certaines des questions abordées dans le rapport du Directeur général. Les groupes continueront à se réunir pendant toute la durée de la réunion.

## **Synthèse du programme**

La cérémonie d'ouverture de la réunion aura lieu le mardi 14 décembre de 14 h 15 à 15 h 30 et sera suivie d'un événement de haut niveau. Par la suite, les activités prendront la forme de discussions sur le rapport du Directeur général en séance plénière et de quatre panels tripartites (dialogues) qui examineront les questions suivantes: la croissance avec des emplois, les leçons de la crise; le *Rapport mondial sur les salaires, 2010*; le défi de la protection sociale pour tous; les nouvelles tendances en matière de coopération Sud-Sud. La réunion adoptera son rapport, ses conclusions et d'éventuelles résolutions et prendra note du rapport de sa Commission de vérification des pouvoirs le vendredi 17 décembre, à partir de 11 h 30; la cérémonie de clôture aura lieu immédiatement après.

## **Evénements spéciaux**

Un événement de haut niveau aura lieu le mardi 14 décembre, de 16 heures à 18 heures.

## **Réceptions**

Le Directeur général du BIT et le gouvernement du Chili donneront une réception à l'intention des participants le mardi 14 décembre à 19 heures et le mercredi 15 décembre à 20 heures.

---

## Discussion en séance plénière

Pour les débats en séance plénière, une liste d'orateurs sera établie. Il est essentiel que les orateurs s'inscrivent sur cette liste la veille du jour où ils souhaitent prendre la parole.

Pour permettre un maximum d'interventions, l'article 10, paragraphe 7, du *Règlement pour les réunions régionales* stipule qu'aucun discours ne peut, sans l'assentiment unanime du bureau de la réunion, excéder cinq minutes. Les intervenants sont donc invités à prononcer un discours bref et ciblé en réduisant au strict minimum les formules de politesse. Les orateurs qui disposent d'une version dactylographiée de leur intervention sont priés d'en donner un exemplaire au secrétariat de la réunion pour transmission aux interprètes.

## Dialogues

Il s'agit de séances interactives, dirigées par un modérateur, avec la participation de panellistes invités; les participants souhaitant intervenir devront le faire savoir au modérateur.

## Interprétation

Des services d'interprétation simultanée seront assurés en espagnol et en anglais.

## Documents

Le rapport du Directeur général qui servira de base aux débats paraîtra en anglais, français et espagnol. Le rapport de la réunion, le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs, les conclusions et les résolutions éventuellement adoptées pendant la réunion seront publiés en espagnol et en anglais.

## Informations pratiques

### Arrangements de voyage et réservations de chambres d'hôtel

Les délégués sont invités à organiser leur voyage et à réserver leur chambre d'hôtel le plus tôt possible afin de pouvoir bénéficier des conditions avantageuses négociées par le BIT avec différents hôtels de Santiago (voir liste des hôtels jointe). Pour des raisons pratiques, il est recommandé aux délégués de faire leurs réservations en envoyant à l'hôtel qu'ils auront sélectionné le formulaire de réservation correspondant qu'ils pourront télécharger sur le site Web de la réunion: [www.oit.org.pe/americas2010](http://www.oit.org.pe/americas2010). Les réservations devront être faites **avant le 31 octobre 2010**; après cette date, les chambres et les tarifs négociés ne sont pas garantis. Les délégués ont toute liberté pour choisir un autre hôtel de leur choix.

---

## **Services de transport**

### ***Transport entre l'aéroport et les hôtels figurant sur la liste ci-jointe***

Pour se rendre de l'aéroport aux hôtels sélectionnés, les participants devront se présenter au comptoir de l'OIT qui sera installé dans un endroit visible de l'aéroport. Ce service de transport payant fonctionnera jour et nuit.

### ***Transport entre les hôtels figurant sur la liste et le Centre de Conférences de l'Hôtel Sheraton Santiago***

Un service de transport gratuit entre les hôtels sélectionnés et le Centre de Conférences de l'Hôtel Sheraton Santiago sera assuré deux fois par jour, à savoir tôt le matin et en fin d'après-midi.

## **Passeports et visas**

Les participants sont invités à s'adresser au Consulat du Chili dans leur pays pour connaître les documents nécessaires et les formalités à remplir avant l'entrée au Chili.

Il convient de noter qu'avant de se présenter au Service de contrôle de police international les ressortissants du Mexique, des Etats-Unis d'Amérique et du Canada pourront être appelés à s'acquitter d'une «taxe de réciprocité». Cette taxe s'élève à 23 dollars E.-U. pour les détenteurs de passeports mexicains, 131 dollars pour les détenteurs de passeports des Etats-Unis d'Amérique et 150 dollars pour les détenteurs de passeports canadiens. Le paiement pourra se faire en espèces (en dollars des Etats-Unis), par carte bancaire ou par chèque de voyage. Dans le cas des Etats-Unis d'Amérique et du Canada, cette taxe ne peut être perçue qu'une fois pendant la durée de validité du passeport; dans le cas du Mexique, la taxe a une validité de 90 jours.

## **Formulaire d'entrée au Chili**

Les passagers devront présenter au Service de contrôle de police international le formulaire d'entrée qui leur aura été distribué dans l'avion.

## **Déclaration jurée devant le Service agricole et de l'élevage**

Les passagers devront présenter une déclaration jurée devant le Service agricole et de l'élevage. Le formulaire correspondant sera distribué dans l'avion et devra être complété par les passagers afin d'indiquer qu'ils ne transportent dans leurs bagages aucun produit ni sous-produit d'origine végétale ou animale.

## ***L'importation des produits suivants est interdite***

Produits végétaux: tout type de fruit ou légume frais, sec ou déshydraté; tout type de matériel génétique végétal, y compris plantes vivantes, parties de plantes, boutures et bulbes; tout type de graines, y compris graine à double usage; tout type d'épices végétales, herbes et condiments; terre ou tout végétal susceptible de contenir de la terre; tout type de chute ou de coupe de bois; tout type de conifère, tout type de matériel biologique.

Produits animaux: animaux vivants, y compris toute espèce animale pouvant être portée, animaux de compagnie, oiseaux, etc.; viande fraîche quelle que soit l'espèce et/ou produit à base de viande; tout type de bien de consommation d'origine animale comme:

---

lait frais, fromage, beurre, œufs; miel, pollen ou chrysalide d'abeille; autre matériel génétique comme sperme.

## **Service national des douanes**

Au Chili, la possession et le trafic de drogues et substances psychotropes sont interdits et punis par la loi, tout comme tout élément, instrument ou équipement destiné à l'élaboration, la fabrication, la préparation ou l'extraction de drogues qui constitue un délit grave. Tout médicament transporté par un passager et considéré comme de nature commerciale, c'est-à-dire dans des quantités excédant l'usage et les besoins personnels habituels, sera confisqué par le Service national des douanes.

## **Assurance**

Il est vivement conseillé aux participants de contracter soit à leurs frais, soit à ceux de leur gouvernement ou de leur organisation, une assurance valable pendant toute la durée de la réunion et du voyage et couvrant les risques suivants: maladie, accident (y compris les frais médicaux), invalidité temporaire ou permanente, décès, vol et dommages aux tiers. Le Bureau ne fournit pas de couverture d'assurance et n'accepte aucune responsabilité dans les cas de demandes de prestations liées à un problème médical préexistant ou surgissant avant, pendant ou après la réunion. Il est également recommandé aux participants de ne voyager que s'ils sont en bonne santé et de respecter scrupuleusement les formalités sanitaires qui pourraient être introduites aux lieux de départ et d'arrivée.

## **Climat**

Les températures minimales vont de 10° à 12 °C alors que les températures maximales s'échelonnent entre 23° et 30 °C. Les précipitations sont peu abondantes durant le mois de décembre.

## **Informations et contacts**

### **Bureau régional de l'OIT pour l'Amérique latine et les Caraïbes (Lima, Pérou)**

Tél.: +511 615 0379  
Fax: +511 615 0403  
E-mail: [airaldi@oit.org.pe](mailto:airaldi@oit.org.pe)

### **Equipe d'appui technique au travail décent et Bureau de pays de l'OIT pour le cône Sud de l'Amérique latine (Santiago du Chili)**

Tél.: +562 580 5562  
Fax: +562 580 5590  
E-mail: [vonderforst@oit Chile.cl](mailto:vonderforst@oit Chile.cl) avec copie à: [RRA2010@oit Chile.cl](mailto:RRA2010@oit Chile.cl)

### **Site Web de la dix-septième Réunion régionale des Amériques**

[www.oit.org.pe/americas2010](http://www.oit.org.pe/americas2010)